



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergie éolienne

Question écrite n° 39902

## Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur les difficultés administratives rencontrées par les élus pour de développement de projets éoliens. Alors que la politique européenne et nationale se construit en faveur des énergies renouvelables et notamment de l'éolien, paradoxalement, l'instruction de permis de construire aboutit difficilement. En effet, après avoir opposé à ces demandes de permis de construire, la réalisation préalable d'une ZDE (zone de développement d'éolien) sur le périmètre des communautés de communes, les services de l'État souhaitent désormais un schéma régional avant d'instruire tout projet. Par conséquent, il lui demande comment il compte simplifier les procédures administratives pour faciliter la cohérence de la politique nationale en faveur du développement des énergies renouvelables et en particulier de l'éolien.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Balligand](#)

**Circonscription :** Aisne (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39902

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable et énergie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 janvier 2009, page 434

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)